



## **CONSIGNES PARTICULIÈRES À L'EXPLOITATION ET AU CENTRE ÉQUESTRE**

La manipulation de produits et l'utilisation de matériels ne doit se faire que sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'exploitation et du centre équestre

L'accès aux bergeries n'est possible qu'en présence d'un membre du personnel de l'établissement. Toute intrusion sans autorisation sera sanctionnée.

L'accès aux hangars où sont stockés paille et foin n'est pas autorisé, les balles cylindriques constituant un danger réel en cas de chute. De plus, les risques d'incendie sont importants.

Lors des soins aux animaux, vous ne devez pas :

- surprendre l'animal,
- passer trop près derrière l'animal, sans l'avoir prévenu,
- affoler l'animal.

Les élèves ne doivent pas pénétrer dans les parcelles où sont les animaux.

## **CONSIGNES PARTICULIÈRES POUR TRAVAUX PRATIQUES EN LABORATOIRES**

En travaux pratique de biologie, de chimie et de physique, les élèves et les étudiants doivent porter une blouse en coton et des lunettes de protection. Les cheveux doivent être attachés.

Il est interdit de boire, de manger ou de porter à la bouche toutes substances.

Les consignes de sécurité spécifiques aux travaux pratiques de laboratoire seront rappelées par les enseignants à chaque début de séance.

**LE RESPECT DE CES DIFFÉRENTES CONSIGNES DOIT PRÉVENIR TOUT RISQUE D'INCIDENT OU D'ACCIDENT QUI PEUT AVOIR DE GRAVES CONSÉQUENCES**